

### LE SERVICE POSTAL

On nous écrit de divers côtés : "Nous avons refusé le MESSAGE une ou deux, trois fois ou plus, et il continue toujours à nous revenir. Pourquoi ne tenez-vous pas compte de nos renvois ?" L'Administration du journal n'en tient pas compte parce qu'elle ne les connaît pas ; elle ne les connaît pas, parce qu'il y a des maîtres de poste qui ne nous donnent pas avis de ces refus, soit par négligence, soit par ignorance de la loi. Nous savons que d'autres propriétaires de journaux ont à cet égard les mêmes sujets de plainte.—Les autorités postales devraient bien apprendre ou rappeler aux officiers de la poste quelles sont leurs obligations concernant les refus de journaux.

### LA FÊTE DE SAINT ANTOINE DE PADOUE

C'est le 13 juin que l'Eglise célèbre la fête de notre grand protecteur saint Antoine. Tous ceux qui lui demandent des grâces, tous ceux qui lui doivent de la reconnaissance, en un mot tous ceux qui lui sont dévots, se prépareront à cette chère solennité par la récitation des 13 *Pater*, 13 *Ave* et 1 *Gloria Patri* chacun des treize jours, qui la précèdent, à commencer du 31 mai. En particulier les membres de l'Association universelle se rappelleront qu'il y a pour eux une indulgence plénière à gagner le 13 juin, aux conditions ordinaires, et l'un des treize jours préparatoires à leur choix. Il ne faut pas oublier que les conditions ordinaires, dont il est question ici, sont la confession, la sainte communion, et la visite d'une église ou chapelle publique avec prière aux intentions du Souverain Pontife. Dans les églises où il y a une statue de saint Antoine, les exercices des 13 jours pourraient se faire publiquement.

### LA CAUSE DES CATHOLIQUES DE MANITOBA

Comme nos lecteurs le savent, la justice a remporté un avantage partiel : le Parlement a adopté le principe de la réparation due aux catholiques de Manitoba. Mais, finalement, le triomphe est resté—nous osons le dire—à la franc-maçonnerie, à laquelle des catholiques, inconsciemment sans doute, ont prêté main forte. La bataille va recommencer.

Notre devoir est de reprendre les armes : les armes de la prière. De nouveau, invoquons saint Antoine. Dès la réception de ce numéro, que tous nos lecteurs recommencent les pieux exercices des TREIZE MARDIS, pour la victoire définitive de la cause catholique et nationale !

### RECOMMANDATIONS A SAINT ANTOINE

Malades, 36.—Affaires importantes, 7.—Personnes adonnées à la boisson, 6.—Indifférents pour leur salut, 8.—Enfants malades, 2.—Dettes, 9.—Chefs de famille, 12.—Affaires paroissiales, 4.—Faveurs temporelles spéciales, 25.—Situations, 30.—Première communion, 250.—Bonne conduite, 16.—Examen, 10.—Etudes, 11.—Absents, 4.—Députés, 5.—Faveurs spirituelles, 75.—Succès dans le commerce, 27.—Vocations, 7.—Objets perdus, 9.—Paix de l'âme, 2.—Familles, 8.—Conversions, 13.—Bonno mort, 4.—Défunts, 22.

Faire chaque jour quelque prière à ces intentions.